



PROGRAMME DE LA FORMATION HYGIENE & SALUBRITE

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Cette formation fixe les conditions d'hygiène et de salubrité concernant la pratique du Tatouage, du Maquillage Permanent et du Perçage.

D'une durée globale de 21 heures sur 3 journées consécutives, elle comporte :

- Un module Théorique (7 unités)
- Un module Pratique (2 unités)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE / 7 UNITÉS

UNITE 1 : LA REGLEMENTATION

- La réglementation relative au Tatouage, au Maquillage Permanent et au Perçage
- Les normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage

UNITE 2 : GENERALITES D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE DE LA PEAU

- Anatomie de la peau
- Rôle physiologique de la peau
- La cicatrisation : les différentes phases
- La cicatrisation pathologique

UNITE 3 : REGLES D'HYGIENE EN APPLICATION DE L'ARRETE PREVU PAR L'ARTICLE R.1311-4 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Les flores microbiennes
- Les précautions universelles concernant :
 - Le praticien
 - Le client
 - Le matériel
 - Les locaux
 - Le principe du « no-touch »
- Les antiseptiques et désinfectants
 - Les différentes familles d'antiseptiques
 - Spectres d'action
 - Modalités d'utilisation



UNITE 4 : GENERALITES SUR LES RISQUES ALLERGIQUES ET INFECTIEUX

- Les flores microbiennes
- Les agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de Tatouage et de Perçage
- Les mécanismes de l'infection
- Les facteurs de risques
- Les modes de transmission
- Les mécanismes de l'allergie
- Différenciation Inflammation – Infection – Allergie
- Les contre-indications à la réalisation de l'acte
- Les précautions à appliquer pour la réalisation de l'acte

UNITE 5 : STERILISATION ET DESINFECTION

- La désinfection du matériel réutilisable avant stérilisation
- La désinfection du matériel réutilisable thermosensible
- La stérilisation du matériel
- Le conditionnement du matériel après stérilisation
- La maintenance des dispositifs médicaux utilisés
- La traçabilité des procédures et des dispositifs

UNITE 6 : REGLES DE PROTECTION DU PRATICIEN

- Les précautions à suivre pour éviter la contamination par des agents infectieux et prévenir les risques d'accidents
- Gestion des accidents infectieux par transmission sanguine.
- Les obligations et recommandations vaccinales.

UNITE 7 : ELIMINATION DES DECHETS : LES DASRI

- Définition du DASRI
- Le tri
- Le stockage
- L'élimination
- Les documents obligatoires à conserver



MODULES DE FORMATION **PRATIQUE** / 2 UNITÉS

UNITE 8 : CONNAITRE ET COMPRENDRE LES DIFFERENTS ESPACES DE TRAVAIL

- Etude des locaux des stagiaires sur photos et plans :
 - Organisation des différentes zones et espaces de travail
 - Les changements à envisager au niveau des locaux

UNITE 9 : SAVOIR METTRE EN ŒUVRE LES PROCEDURES D'ASEPSIE

- Procédure d'hygiène des mains :
 - Lavage antiseptique : les différentes étapes et procédures d'hygiène
 - Utilisation des GHA
- Utilisation des gants stériles :
 - Mise en place des gants
 - Retrait des gants
- Accueil et installation du client
- Préparation du poste de travail :
 - Filmage
 - Installation et organisation de la table de travail avec le pack stérile et le matériel : les différentes étapes
 - Préparation du matériel stérile (à usage unique ou stérilisable)
- Le post acte :
 - « Débarrasser » la table de travail
 - Le pansement
 - Nettoyage du poste de travail
 - Conseils au client pour les soins post acte
 - Mise à jour de la fiche client avec traçabilité du matériel utilisé
- Procédures de pré-désinfection, de nettoyage et stérilisation du matériel y compris les contrôles de stérilisation.
- Le balayage humide



PROGRAMME DE LA FORMATION HYGIENE & SALUBRITE

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 9 UNITÉS

JOUR 1 - 7H

THÉORIE

10h00 – 10h30

Présentation des stagiaires, des académies, de l'équipe pédagogique et du formateur
Présentation de la formation HYGIENE & SALUBRITE
Vidéo de présentation du groupe MAUD™

10h30 – 13h00

Rappel des réglementations relatives au Maquillage Permanent, Tatouage ou Perçage (UNITÉ 1)
Généralités d'anatomie et physiologie de la peau (UNITÉ 2)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 18h00

Règles d'hygiène (UNITÉ 3)

JOUR 2 - 7H

THÉORIE

10h00 – 13h00

Généralités sur les risques allergiques et infectieux (UNITÉ 4)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 18h00

Stérilisation et désinfection (UNITÉ 5)
Règles de protection du praticien (UNITÉ 6)
Élimination des déchets : Les DASRI (UNITÉ 7)

JOUR 3 - 7H

PRATIQUE

10h00 – 13h00

Connaître et comprendre les différents espaces de travail (UNITÉ 8)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 17h00

Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie (UNITÉ 9)

17h00 – 18h00

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation
Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences
Remise des feuilles de présence individuelles
Délivrance du certificat de fin de formation
Recueil des fiches de satisfactions individuelles



PROGRAMME DE LA FORMATION HYGIENE & SALUBRITE

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Savoir évaluer les différents risques infectieux
- Appliquer les mesures de prévention adaptées aux spécificités des pratiques du stagiaire
- Améliorer continuellement les conditions d'hygiène et de salubrité des locaux réservés à la réalisation des pratiques du stagiaire
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation HYGIENE & SALUBRITE s'adresse aux professionnels de la dermo-esthétique et à toute personne désirant pratiquer le Maquillage Permanent, la Pigmentation Correctrice, le Tatouage et/ou le Perçage.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LED
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique en workshop et par questionnaire

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Catherine PRIOUX : Détentrice du Diplôme Universitaire « Hygiène et Salubrité »
Infirmière hygiéniste en CHU

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.

Code de Certification : 236858

